

# Agir Ensemble

## Centre ville : les travaux

Cela fait maintenant deux mois que les travaux d'assainissement rues Pasteur et Hoche ont démarré.

Il est important de rappeler que ce n'est pas la commune qui a la charge de ces travaux.

En effet, depuis 2000, c'est la CommunAupole de Lens-Liévin qui dispose de la compétence en matière d'eau et d'assainissement. Ces travaux sont, de plus, réalisés sur une route départementale. La municipalité est donc informée puisqu'ils sont réalisés sur son territoire, mais n'a pas de pouvoir de décision en la matière.

### Des travaux nécessaires...

En effet, ces travaux font suite à un diagnostic de l'assainissement sur la commune, qui préconisait le changement de la conduite principale, inadaptée au débit. En effet, il arrivait qu'en cas de fortes pluies, le débit s'avère insuffisant ce qui pouvait provoquer des inondations. La CommunAupole a donc débloqué des crédits pour régler le problème.

Quelque temps auparavant, ce sont les conduites d'eau qui avaient été changées, afin de permettre la distribution d'une eau de meilleure qualité (notamment les problèmes d'eau rousse) et de renforcer la défense incendie.

### ...mais des travaux gênants !

Certes, ces travaux sont réalisés pour le bien de tous. Il n'empêche que les riverains en subissent les désagréments. Par



chance, la météo a été relativement clémente avec peu de pluie durant la majeure partie du chantier !

Mais les routes barrées et autres déviations ont quelque peu perturbé la circulation en centre ville.

C'est une période difficile surtout pour les commerces riverains : moins de clients, c'est moins de recettes ! M. et Mme Farcy, boulangers, on par exemple dû déplacer leur activité rue Faidherbe. Merci aux commerçants, donc, pour leur compréhension, et merci à leurs clients d'avoir continué à leur apporter leur pratique.

Les travaux seront achevés pour le 15 décembre.

A signaler, également, que **les travaux de démolition de la SSM, rue Salengro, vont démarrer mi-décembre** pour se terminer un mois plus tard.

Bonne fin d'année à tous !

**Jean-François CARON,**  
Maire de Loos-en-Gohelle,  
Conseiller Régional.

## Projet santé-nutrition : remplissez le questionnaire !

Dans le cadre du projet Santé Nutrition que la commune met en place, un questionnaire a été distribué aux élèves du collège René Cassin, et également envoyé aux jeunes de 16 à 18 ans habitant la commune. Afin que cette étude sur l'alimentation des jeunes soit la plus complète possible, merci de prendre un peu de votre temps pour le remplir le plus sérieusement possible et de le ramener en mairie **avant le 8 janvier** (une urne est disponible au niveau de l'accueil).

## Rappel : inscriptions sur les listes électorales

Les inscriptions sur les listes électorales sont reçues à la mairie jusqu'au 30 décembre.

Pour cela, rendez-vous en mairie muni(e) de votre Carte Nationale d'Identité et d'un justificatif de domicile (quittance EDF-GDF, eau...).

De même, si vous avez déménagé à l'intérieur même de la commune, merci de le signaler en mairie avant le 30 décembre : il est possible que vous ayez changé de bureau de vote.

## Service aux personnes retraitées : le Kiosque Bleu

La Caisse Régionale d'Assurance Maladie a mis en place depuis avril 2005 un site Internet destiné aux personnes retraitées, appelé "Le Kiosque Bleu". Ce site facilite la mise en relation entre une demande et une offre de services.

Il propose une base d'informations avec les coordonnées et le descriptif de services spécifiques aux personnes âgées : loisirs, sports, voyages, hébergement, services à domicile... À partir du choix d'une commune et d'une activité, s'affiche ainsi la liste des services couvrant le territoire choisi.

L'adresse du site : [www.lekiosquebleu.fr](http://www.lekiosquebleu.fr). À vos claviers !

## Enquête sur la santé et les itinéraires professionnels

L'INSEE réalise jusqu'au 15 janvier 2007 une enquête sur les relations entre santé et vie professionnelle auprès de personnes de 20 à 74 ans résidant en France.

Cette étude s'intéresse aux relations entre l'itinéraire professionnel — c'est-à-dire la succession d'emplois, de périodes de chômage ou d'inactivité ainsi que l'évolution des conditions de travail — et l'évolution de la santé et l'apparition éventuelle de handicaps au cours du temps.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Ils recevront une lettre indiquant l'objet de l'enquête et le nom de l'enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

## Soutien scolaire : appel aux volontaires

Le groupe de soutien scolaire qui fonctionne à la salle Duvauchelle souhaiterait être rejoint par d'autres volontaires.

Il fait donc appel à des personnes bénévoles. Si vous êtes intéressé(e), merci de contacter :

- Mme Yvette Alexandre au 03 21 70 80 34
- Mme Jeanine Heyman au 03 21 70 65 20.

# La question du mois qui dérange...

## Le problème des nomades

**Vous nous avez dit : "depuis quelque temps, les nomades s'installent régulièrement en plusieurs endroits de la commune et causent des dégradations. Que fait la mairie ?"**

Régulièrement, sur certaines parties du territoire de Loos-en-Gohelle, le problème revient... Les voisins s'inquiètent, s'insurgent, atteignent le niveau d'exaspération et s'en prennent... à la municipalité. Il est vrai que la situation est difficile à vivre pour le quartier concerné. Pourtant, le problème n'est pas spécifiquement loossois, et toutes les communes alentour rencontrent les mêmes difficultés.

Certains d'entre eux se comportent de façon provocatrice et ne respectent pas le voisinage et l'environnement. D'autres essaient de s'installer sans créer trop de nuisances...

### Que dit la loi ?

Toute installation de nomades est illégale sur la commune. Cependant, pour obtenir leur expulsion, c'est au propriétaire du terrain de faire une requête en référé auprès du Tribunal, afin que les forces de police ou de gendarmerie puissent être requises. Précisons que seul le procureur peut les requérir. Cela nécessite, à chaque fois, le recours à un huissier puis à un avocat. Cela n'est pas gratuit... et pas très rapide. Entre le passage de l'huissier et l'expulsion, il se passe parfois plus d'une semaine...

### Que peut faire le maire ?

Des interventions municipales régulières auprès des services de police permettent d'effectuer des démarches plus ou moins contraignantes auprès de ces nomades (contrôles de papiers, demande de libérer les lieux pour aller vers des espaces aménagés...). De même, l'Adjoint au Maire et le Directeur des Services Techniques se rendent sur les lieux régulièrement et il est fait systématiquement appel à un huissier pour engager la procédure d'expulsion. La protection de certains sites a même contraint la municipalité à faire des tranchées ou à obstruer les accès, mais notre ville ne peut pas devenir un camp retranché ! De même, des plaintes sont systématiquement déposées par EDF ou Véolia (ex CGE) pour les branchements sauvages.

### Sur les terrains privés

Par contre, dans le cas d'emplacements appartenant à des propriétaires privés, **il n'est pas possible à la commune d'intervenir**. Son autorité s'arrête en effet dès que des caravanes sont sur un terrain privé, et si le propriétaire n'intervient pas, aucune action ne peut être menée. Par exemple, le carreau de la Base 11/19 n'appartient pas à la commune mais à la CommunAupole de Lens-Liévin.

### Quelles solutions ?

Rappelons-le : toute commune de plus de 5000 habitants se doit d'accueillir dans un endroit adapté "les gens du voyage". Un terrain a été aménagé il y a plusieurs années à proximité du terril du 5 pour des semi-sédentaires, mais le schéma départemental va plus loin : un nouveau terrain va donc être aménagé à cheval sur les territoires de Loos et de Liévin (près de Quadraparc), sous l'égide de la CommunAupole.

La municipalité reste et restera vigilante, en utilisant tous les moyens légaux à sa disposition, dans le but de concilier le respect de la tranquillité des Loossois et des différentes communautés des gens du voyage. Mais le problème est très complexe, car il faut également veiller à l'environnement, aux règles d'hygiène, et au respect de la personne humaine.



### Le geste malin : les déchets

☺ Chacun d'entre nous produit en moyenne 420 kg de déchets par an. Pour les limiter, évitons d'utiliser des produits jetables (vaisselle, piles, rasoirs, appareils photo...).

Par exemple, l'utilisation régulière de lingettes peut augmenter la quantité de déchets produite par un foyer de 58 kg par an !

# Agenda

## des manifestations Culturelles et Festives

### Décembre 2006

**Samedi 16 décembre**

salle Duvauchelle – **Arbre de Noël de l'U.S. Saint-Maurice**

14 h, local-club – **Arbre de Noël de l'association Loos Mirabeau en Fête**

de 11 h à 18 h, résidence V. Leclercq – **Exposition artisanale en partenariat avec le FJEP**  
(créations manuelles, bonbons, peinture sur soie, peinture sur meubles, broderie...)

**Lundi 18 décembre**

18 h 30, salle d'Honneur de la mairie – **Conseil Municipal**

**Mardi 19 décembre**

foyer Omer Caron – **Spectacle de Noël offert par la commune aux enfants des écoles**

**Mercredi 20 décembre**

foyer Omer Caron – **Arbre de Noël de l'harmonie**

**Jeudi 21 décembre**

salle Duvauchelle – **Assemblée Générale de l'association BMU**

**Vendredi 22 décembre**

15 h, salle Duvauchelle – **Fête de Noël de la Petite Enfance**

**Distribution de friandises dans les écoles**

**Distribution de colis de Noël aux Loossois hospitalisés**

Les manifestations  
mentionnées  
dans l'agenda  
sont ouvertes à tous  
(sauf mention contraire).  
Vous y êtes  
cordialement invités.

### Début janvier 2007

**Samedi 6 janvier**

salle Varet – **Tournoi poussins de l'U.S. Saint-Maurice**

**Vendredi 12 janvier**

18 h 30, salle Varet – **Cérémonie des vœux du Maire**

**Dimanche 14 janvier**

15 h 30, résidence V. Leclercq – **Concert de la Lohézienne et de la Concordia**

**Vendredi 12 janvier**

**à 18 h 30, salle Varet**

**Vous êtes cordialement invités  
à la Cérémonie des Vœux au Maire**

